MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 69699 du 29 septembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : *INTJ1522518S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 84079 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424084S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er novembre 2015 :

Jegou, Patrice Nigend : 131 406 Numéro de livret de solde : 5 294 958

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2015 :

Tingault, Christophe Nigend : 115 331 Numéro de livret de solde : 5 189 990

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel, adjoint au sous-directeur
de la gestion du personnel,
A. Browaëys